



Limite de propriété car passage abusif sur mon terrain

Par **julandjess**, le **15/11/2011** à **22:12**

Bonjour,

nous avons fait l'acquisition d'une maison à rénover (inhabité depuis + de 50ans) avec un terrain mal délimité. Nous avons 2 voisins qui ont pris l'habitude de passer dans le fond de notre terrain pour aller sur leur potager (non enclavé). Du coup, aujourd'hui, nous avons des gens qui passent sur notre terrain en pensant que ce chemin, qui s'est créé avec le temps (sans aucun document officiel), est acquis. Mais aujourd'hui nous souhaitons clôturer et les voisins veulent que l'on laisse un chemin.

Nous avons fait un devis chez un géomètre mais, je ne suis pas trop chaud pour payer alors que c'est mon terrain. Les voisins me prétendent qu'ils passent depuis toujours (donc sup à 30 ans). Cette loi ne s'applique a priori pas sur un passage. Peut-on m'éclaircir? merci

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **02:54**

Faites votre clôture et laissez-les ensuite faire intervenir un géomètre et prouver leurs dires